



## **Réponse à la lettre ouverte du Réseau du Pays de Brest pour l'accueil des Migrants dans la dignité**

Brest le 7 juin 2017,

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ci-dessous nos réponses et positionnements concernant la crise migratoire et celles des réfugié.e.s en particulier.

Nous vous remercions de nous avoir fait part de vos revendications et attentes. Nous saluons également votre engagement.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer l'expression de sentiments distingués.

**Les candidat.e.s de « Rassemblé.e.s ! Pour une société juste et écologique »**

**Nathalie Chaline et Thierry Abaléa pour Brest-Centre**

**Patrick Appéré et Marie Quétier pour Brest-Rural**

**Contacts mail :**

2<sup>e</sup> circonscription du Finistère : [nathalie.chaline@legislatives2017.infini.fr](mailto:nathalie.chaline@legislatives2017.infini.fr)

3<sup>e</sup> circonscription du Finistère : [patrick.appere@legislatives2017.infini.fr](mailto:patrick.appere@legislatives2017.infini.fr)

**Page Facebook :**

Rassemblé.e.s Législatives 2017 - <https://www.facebook.com/rassemble.e.s/>

-----  
**Première question :**

**Que comptez-vous faire pour que cesse l'hécatombe en Méditerranée ou seules les ONG et les sauveteurs volontaires comme ceux de SOS Méditerranée viennent en aide à ceux qui sont envoyés par les passeurs libyens à une mort certaine ?**

- Nous réaffirmons une vision mondiale et européenne de la question, et prôtons une politique humaniste face à la politique menée actuellement par l'Union européenne à travers l'agence Frontex, incompatible avec le respect des droits fondamentaux.

- Eriger une « forteresse » aux frontières de l'Europe est la cause de cette hécatombe et de ces drames humains intolérables. Surveiller et repousser n'est pas secourir.

- Comme le constate la Cimade, « *au-delà, le partage des tâches entre l'Union européenne et les États membres est sciemment laissé dans l'opacité. Qui doit prendre en charge les migrants interceptés ou sauvés ? Qui, des États membres, de l'UE ou de Frontex, est garant du respect du droit d'asile et du principe international de non refoulement ? Ces incertitudes, et l'absence de procédures clairement définies, fragilisent gravement les opérations de sauvetage en laissant dans l'ombre la question des responsabilités* ».

- L'Union européenne doit impérativement se doter des moyens nécessaires pour organiser et assurer le sauvetage en mer des personnes migrantes en danger, en s'appuyant sur les flottes nationales militaires notamment, et partager l'effort équitablement.

- Elle doit aussi ouvrir davantage de voies légales d'accès au territoire européen et permettre un accès inconditionnel pour les personnes bloquées aux frontières extérieures.

### **Deuxième question :**

#### **Que comptez-vous faire pour que l'accueil des migrants sur notre territoire soit enfin digne?**

- L'application des conventions internationales signées par la France (Convention de Genève sur le droit d'asile, Convention européenne des droits de l'homme, Convention des droits de l'enfant...) et la ratification par la France de la Convention de l'ONU sur les droits des travailleur.se.s immigré.e.s et des membres de leur famille.

- La mise en œuvre d'une politique d'accueil des réfugié.e.s qui respectent leurs droits et leur dignité : la France doit accueillir un nombre plus important de personnes réfugiées venues directement d'un premier pays d'asile et retirer les clauses migratoires des accords bilatéraux.

- Le respect des droits fondamentaux des personnes étrangères, avec l'encadrement des contrôles d'identité et la fin de la mainmise du Ministère de l'Intérieur sur les directions ministérielles les concernant (travail, visas, nationalité, etc.).

- Fermeture des prisons administratives que sont les centres de rétention et les zones d'attente.

- Abrogation du délit de solidarité.

- Dépénalisation du séjour irrégulier.

- La réaffirmation de la nécessité de procéder en continu à la régularisation de la situation administrative des étranger.ère.s présent.e.s sur le territoire, et de ne pas accepter l'arbitraire et les disparités de pratiques entre les préfectures.

- La mise en place d'une véritable politique positive de résorption des campements et bidonvilles par l'insertion et l'accès aux droits, et la suppression de toute évacuation qui ne s'accompagne pas de propositions d'hébergement et de mise à l'abri.

- Une garantie de protection sur le long terme des mineurs isolé.e.s, d'autant plus que leur nombre est en augmentation exponentielle. Et fin des examens médicaux invasifs pour tenter de déterminer leur âge (tests osseux).

- La lutte contre les filières mafieuses et toutes formes d'exploitation des situations de détresse, en particulier concernant les mineurs et jeunes non accompagné.e.s.

- Comme le recommande la Cimade, « *supprimer la catégorisation des titres de séjour en créant un titre unique autorisant à travailler, et abandonner la logique de l'immigration sélective pour favoriser un droit au séjour fondé sur le respect des droits fondamentaux* ».

**Troisième question :**

**Que comptez-vous faire pour que ces personnes aient le droit de déposer une demande d'asile et que ces demandes soient traitées avec bienveillance pour permettre au plus grand nombre une installation durable et une intégration digne dans notre pays?**

- La présence de correspondantes d'asile et d'orientation aux frontières et aux gares, et la mise en place de centres d'accueil de taille humaine et de proximité sur tout le territoire pour les personnes qui arrivent de pays en guerre ou gouvernés par des dictatures.

- Suspension du renvoi des demandeur.se.s d'asile dans le pays de 1<sup>e</sup> entrée dans l'Union européenne, prévu par les accords de Dublin.

- L'affectation des moyens nécessaires au service en charge de l'enregistrement des demandes d'asile pour que le délai de 3 jours soit respecté sur l'ensemble du territoire français.

- Une réécriture de Ceseda (code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile), qui prévoit le rétablissement du droit de circulation avec l'unification des visas.

- Comme le recommande la Cimade, en matière d'asile, « *élargir les critères qui ouvrent droit au statut de réfugié pour prendre en compte les nouvelles causes d'exil forcé, et mettre en place un système d'asile européen commun qui garantisse le plein respect de la convention de Genève, un accueil digne dans tous les pays et le libre choix de destination pour les personnes en quête d'asile* ».